

HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTE

5% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur* pour les biens à plus de 200 001€

10 000€ TTC à la charge du vendeur* pour les biens inférieurs à 200 000€

Honoraires à la charge de l'acquéreur en cas de vente d'un bien en succession

Estimation patrimoniale : 450€ ht

CHASSE

Honoraires de chasse indexés sur le prix de vente, 3,5%, + 10% sur le montant négocié entre le prix FAI affiché et le prix d'achat final FAI à la charge de l'acquéreur. En cas d'acquisition d'un bien sous mandat de vente auprès d'un professionnel de l'immobilier, l'acquéreur est susceptible d'être soumis à des honoraires complémentaires, conformément au mandat de vente en vigueur.

LOCATION

Bail d'habitation :

Honoraires à la charge du locataire : Un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m² pour les zones très tendues, 10€ TTC/m² pour les zones tendues, 8€ TTC/m² pour les autres zones. A cela s'ajoutent 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux. Honoraires à la charge du bailleur : Un mois de loyer hors charges TTC. A cela s'ajoutent 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Local commercial ou bureau :

Honoraires à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges

Bail Civil

Honoraires à la charge du propriétaire et du locataire : respectivement un mois de loyer charges comprises.

Fonds de commerce : 5% HT du prix de vente à la charge de l'acquéreur.

En cas de mandat exclusif, intégration au Club Espaces Atypiques, donnant accès à des remises commerciales auprès de partenaires.

